

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/04/02/2020020757/justel>

Dossier numéro : 2020-04-02/07

Titre

2 AVRIL 2020. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française déterminant la liste des implantations des établissements d'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2019-2020 en application de l'article 2, 1°, du décret du 28 avril 2004 relatif à la différenciation du financement des établissements d'enseignement fondamental et secondaire

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 21-06-2022 inclus.

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 16-04-2020 page : 26274

Entrée en vigueur : 01-09-2019

Table des matières

Texte

[Abrogé] <ACF 2022-03-31/42, art. 2, 002; En vigueur : 01-09-2020>